

Conseil Municipal
21.09.2012
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : GRAS — COMTE – GARD – BELLAGAMBA – GUILLEMET - AYMARETTI
ALLARD.CROUZET - FRANCE – GAUFFROY – HLYWA – GARCIA – MALACHANNE –
MERLE – PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX -

Procurations : COURBIER a donné procuration à VERDELHAN

DEL CONFETTO a donné procuration à MERLE

GRAVEZAT a donné procuration à GARCIA

SINET a donné procuration à HLYWA

Absente : TEYSSIER.JAVEL

I - Informations

1) Analyse de la qualité de l'eau bue à Salindres par l'agence Régionale de la Santé :
ni bactéries, ni calcaire, ni nitrates, ni turbidité, ni pesticide = eau de bonne qualité

2) Sita Sud

2 plaintes odeurs seulement – confusion avec Soureil ou Bios ?

Fonctionnait à plein régime : 500 à 700 t par semaine

1^{er} compost fabriqué, de mise en route à ces jours ci.

Fonctionnement arrêté suite à panne trommel (soudure ayant lâché) : expertises,
réparations.

Permis construire complémentaire accordé

Permis construire initial toujours au T.A.

3) Atelier relais zones synerpoles

Permis construire affiché in situ

Démarrage travaux fin octobre

4) Habitat du Gard

a) Suite aux exigences de Habitat du Gard, l'échelonnement proposé sera respecté.

- versement 50 % environ du montant du, selon la convention dès la fin du mois
(environ 150 000 €)

- rendez-vous avec le Président Bouad le 12 octobre pour négocier le montant de la
2^{ème} tranche.

b) Alors que la cession du terrain libéré par la démolition de la Résidence, prévu par la
convention, semblait acquise à titre gracieux, l'office réclame 145 000 € pour 650 m² soit
223 € le m², pour un terrain inondable et inconstructible (PIG).

Pour cette cession intervention auprès du Président de l'office.

5) Ligne de trésorerie

Suite à l'annonce par Dexia de la non reconduction de la ligne de trésorerie jusqu'ici
accordée : contacts, pris avec la Caisse d'Épargne et la Banque postale. Peu d'espoir côté
Caisse épargne attente des conditions de la Banque postale d'où retrait délibération.

Situation commune à toutes les communes du Grand Alès, y compris Alès et la Cté d'agglomération
elle-même.

6) Travaux

- principaux travaux effectués : écoles, stade et modules de sécurité

- chantiers prévus : place de la mairie, assainissement au Malpas, mise en discrétion av.
Jalabert

7) Occupation domaine public

Nécessité de régulariser ces occupations tolérées jusqu'ici à titre gracieux : pizzaiolos,
jardins ouvriers, primeur.

II – Délibérations

- a) Le procès verbal de la séance précédente est adopté
- b) Madame Hlywa est élue secrétaire de séance
- c) modification de l'ordre du jour :
 - retrait délibération sur ligne de trésorerie
 - ajout délibération sur délégation au Congrès des Maires (unanimité)

1) Subventions exceptionnelles

150 € au Cœur de Salindres pour saluer son 10^{ème} anniversaire (non participation au vote de A. Aymaretti)
2 000 € au Tennis Club sous forme d'avance sur la subvention escomptée de 2013, la saison ayant été avancée – Unanimité

2) Vente d'un morceau de parcelle à Monsieur Contério

Suite à partage propriété entre Jérôme et Olivier Contério et arpentage établi par Monsieur Perrin, la commune cède à Jérôme Contério la parcelle AC 597 de 980 m² au prix symbolique de 1€ le m², notaire Me Faucher (terrain au bord du ruisseau et de la station d'épuration) - Unanimité.

3) Gouvernance de la Cté d'agglomération

Le Conseil donne son accord à la proposition de répartition des sièges de l'organe délibérant de la future Cté d'agglomération (50 communes – 109 000 habitants) soit :
184 sièges avec au moins 2 sièges pour chacune des communes membres et des sièges supplémentaires pour les communes les plus importantes soit pour Salindres, comme par le passé : 5 sièges
Le Conseil en conséquence désigne ses 5 délégués à savoir : Comte, Guillemet, Merle, Rios, Verdelhan, élus de l'ancienne Communauté.
1 abstention Mme Allard.Crouzet

4) Promesses de bail

La société Valeco propose d'installer des ombrières photovoltaïques en divers endroits de la commune et notamment sur le toit de l'église (avec réfection de la toiture), sur le toit de l'école (gravier plus ou moins étanche), le parking de la piscine, le boulodrome, le parking du comité des fêtes.
La proposition concernant la place du marché a été écartée.
Ces promesses de bail, permettront à la société Valeco de poursuivre sa phase d'étude et de détermination de la faisabilité du projet, de solliciter les autorisations administratives.
Une fois celui-ci obtenu un bail emphytéotique sera signé (20 ans – 1 €/an) et les travaux pourront débiter.
1 abstention : Comte - 2 votes contre : Roux – Allard.Crouzet

5) Motion pour la réouverture de la 5^{ème} classe maternelle

Le Conseil constate que suite à la fermeture de la 5^{ème} classe à la rentrée 2012, les effectifs par classe sont très lourds (30 élèves) alors que de nouvelles inscriptions sont prévues et que les enfants de 2 à 3 ans ne peuvent être admis.
Il invite les parents concernés (nouvelles constructions) à préinscrire leurs enfants dès maintenant.
Il adresse aux autorités académiques une motion demandant avec insistance la réouverture de la 5^{ème} classe à la rentrée 2013 et se déclare solidaire des actions que l'association de parents d'élèves serait amenée à entreprendre en faveur de cette réouverture.
Unanimité.

6) Congrès des Maires

Le Conseil décide de prendre en charge les frais de deux représentants maximum de notre assemblée à ce Congrès (du 20 au 22 novembre) sur la base des dépenses réelles justifiées par facture.
Unanimité